



INFO FLASH N°4

Le 14 décembre 21

La Criée



Ce vendredi 10 décembre 2021 a eu lieu ce que l'on appelle la Criée c'est-à-dire l'attribution des piscines en fonction du calendrier établi par la Commission Sportive.

Nous remercions les clubs présents de leur participation et surtout d'avoir pu mettre à la disposition de ces compétitions, leur piscine.

Malheureusement, il manquait 16 clubs parmi ceux que compte le Comité 77, il nous manque donc un certain nombre d'attributions de piscine pour assurer l'ensemble des compétitions.

Par conséquent, il sera envoyé à tous les clubs les attributions déjà prises en compte et une communication sera établie avec les clubs et les agglos ou les communautés de communes afin que toutes nos compétitions puissent être dotées et correctement se dérouler.

Nous comptons sur votre soutien et dynamique positive. Merci

Les Mesures sanitaires actualisées au 7 décembre.

COVID-19
INFORMATION

Depuis le 14 décembre 2021, un nouveau protocole sanitaire est entré en vigueur pour la pratique du sport. Retrouvez ci-après les documents de mise à jour.

Dans un contexte de reprise de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement a acté des mesures de nature à limiter la propagation du virus et protéger nos concitoyens.

Dans le champ du sport, l'objectif demeure de garantir la continuité d'une pratique sportive normale et la bonne tenue du spectacle sportif.

La mise en place du pass sanitaire pour accéder à un équipement sportif (couvert ou de plein air) ou participer à une compétition dans l'espace public, permet de préserver l'activité des pratiquants comme celle des salles, clubs et gestionnaires d'équipements. En complément, et afin de protéger chacun efficacement contre le virus, le respect des mesures barrière est rappelé avec force et **le port du masque redevient obligatoire pour tous dans un équipement sportif dès le 26 novembre 2021, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.**

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: natation77@orange.fr <http://seineetmarne.ffnatation.fr>

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 14 décembre 2021

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :
https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_socle_mss_maj7-12-21.pdf

LE PASS SANITAIRE

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

Présenter soit :
 - Un schéma vaccinal complet ;
 - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h à partir du 29/11 ;
 - Un certificat de rétablissement de la Covid-19.

<http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

Qui contrôle le Pass sanitaire ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle systématique du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.

Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.

Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.

PORT DU MASQUE

ERP PA et ERP X

En complément du pass sanitaire, le port du masque est de nouveau obligatoire dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Espace public
(y compris plages, plan d'eau et lacs)

Pas de port du masque obligatoire.
 Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
 Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Haut niveau* et professionnel
 * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève

Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.

Mineurs de plus de 12 ans

Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.

Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public).

Toutes pratiques autorisées.

Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.

Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Majeurs

Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.

Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public).

Toutes pratiques autorisées.

Pour les épreuves sportives se déroulant dans l'espace public, le contrôle du pass sanitaire doit être effectué le jour même.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'évènement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'évènements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Le protocole sanitaire scolaire de niveau 3 se met en place pour les écoles primaires. Les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées. Exemption de l'obligation du port du masque pendant les activités aquatiques.
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire et port du masque obligatoires dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'au moins un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
ERP X et PA	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable. Retrouvez toutes les mesures applicables à date : https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures/protocole-sanitaire#hotel
VIE ASSOCIATIVE	
	Les associations sportives organisant des réunions de travail (AG/CD) qui ne peuvent être reportées doivent systématiquement privilégier le distanciel. Dès lors que leur organisation en présentiel s'avère impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières. Le contrôle du Pass sanitaire peut être mis en place par l'organisateur. Les regroupements ou les séquences à caractère festif ou convivial sont à proscrire.
DOCTRINE FRONTIÈRE	
	Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur : https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage À noter que les manifestations sportives internationales ne constituent pas un motif impérieux depuis et vers les pays classés « rouge écarlate ».

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000



La page FACEBOOK du CD77



Notre page se développe, connectez-vous et likez la page pour suivre l'actu du CD77 en temps réel (photos, résultats, annonces, partages d'expérience ...)

<https://www.facebook.com/Comit%C3%A9-D%C3%A9partemental-de-Natation-77-998501410280549/>

231 personnes sont abonnées, et vous ? 204 personnes ont liké la page.

Page consultée 546 fois en 28 jours, pour + de 50 publications

3 500 personnes touchées / 2 200 interactions / 94 clics sur un lien ajouté à la publication

Le Water-Polo et les interclubs sont les publications les plus performantes, yeahhhh !

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: natation77@orange.fr <http://seineetmarne.ffnatation.fr>

Bilan - Championnats de France Élite - Hiver 50m – MONTPELLIER / 9-12 Décembre 2021

Toutes nos félicitations aux clubs, coaches et bien entendu aux nageurs pour leur qualification et résultats lors de ces Championnats Elites.



C.N OZOIR-LA-FERRIERE

TROMPETTE Melora (2005/16 ans) FRA [997883]

37e	50 Nage Libre Dames	/ Séries	00:26.99
29e	100 Nage Libre Dames	/ Séries	00:58.72
6e	200 Nage Libre Dames	/ Finale C	02:07.09
25e	200 Nage Libre Dames	/ Séries	02:07.39
4e	50 Dos Dames	/ Finale C	00:30.27
19e	50 Dos Dames	/ Séries	00:30.46
2e	100 Dos Dames	/ Finale C	01:05.41
21e	100 Dos Dames	/ Séries	01:05.87
23e	200 Dos Dames	/ Séries	02:25.66

CN MELUN VAL DE SEINE

LENOIR Mélanie (2006/15 ans) FRA [1995975]

2e	200 Brasse Dames	/ Finale B	02:37.79
15e	200 Brasse Dames	/ Séries	02:40.01
1ère	200 4 Nages Dames	/ Finale C	02:21.64
21e	200 4 Nages Dames	/ Séries	02:24.94
1ère	400 4 Nages Dames	/ Finale B	05:00.60
13e	400 4 Nages Dames	/ Séries	05:07.02

LETOCART Enzo (2004/17 ans) FRA [1747722]

41e	200 Nage Libre Messieurs	/ Séries	01:55.37
8e	200 4 Nages Messieurs	/ Finale C	02:11.98
21e	200 4 Nages Messieurs	/ Séries	02:08.88

Chelles, capitale du Water-Polo de Seine-et-Marne



Le samedi 11 décembre 2021 avait lieu, à domicile, la rencontre entre les Chellois et les Colmariens. Résultat sans appel et victoire écrasante pour les Seine-et-Marnais : 30 à 6
Félicitations à tous !

Si vous désirez suivre leur prochaine rencontre :

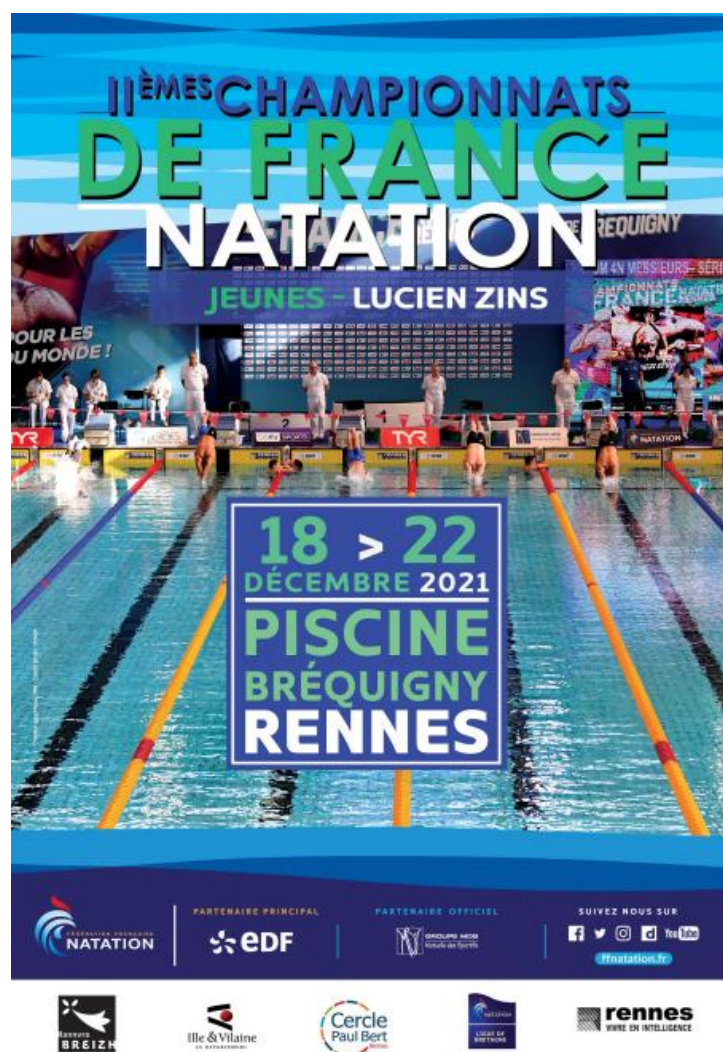
Samedi 18 décembre 2021
V.G.A St Maur vs ASS des sports de Chelles
Piscine Brossolette à Saint-Maur-des-Fossés (94) à 20h00

CD de Natation de Seine-et-Marne

23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière

Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: natation77@orange.fr <http://seineetmarne.ffnatation.fr>

18-22 Décembre 2021 / Championnats de France Jeunes - Lucien Zins à Rennes



AQUA CLUB PONTAULT ROISSY

JARDON Louann (2008/13 ans) FRA
LEPROVOST Nina (2008/13 ans) FRA
GONGON Luc (2009/12 ans) FRA
KIMBALA Maxence (2008/13 ans) FRA

A.S.EMERAINVILLE

HAUET Raphael (2009/12 ans) FRA

C.N.FONTAINEBLEAU AVON

BOUCHE DUDOUS Lilou (2008/13 ans) FRA
CHUPIN Lucia (2008/13 ans) FRA

CN MELUN VAL DE SEINE

RAZANATEFY Harena-Soa (2009/12 ans) FRA
BOUTDARINE Imran (2007/14 ans) FRA

C.S MONTERELAIS NATATION

BODEMAR-ROUQUETTE Lisa (2009/12 ans) FRA

PROVINS NATATION

ARTUR Morgan (2007/14 ans) FRA

TRI-AVENTURE PAYS DE FONTAINEBLEAU

RICHARD Clémence (2008/13 ans) FRA

U S VAIRES

BELHACHEMI Manare (2008/13 ans) FRA

US JEUNESSE MITRY-MORY

MERCADIEL Nathan (2007/14 ans) FRA

Lien du live pour suivre :

https://www.liveffn.com/cgi-bin/index.php?competition=72361&langue=fra*

Les clubs qualifiés pourront venir s'entraîner à partir du vendredi 17 décembre de 14h00 à 20h00

ATTENTION - L'accès aux bassins sera réservé aux nageurs et à leur entraîneur

Le nombre de "pass encadrant" délivré est fonction du nombre de nageurs qualifiés :

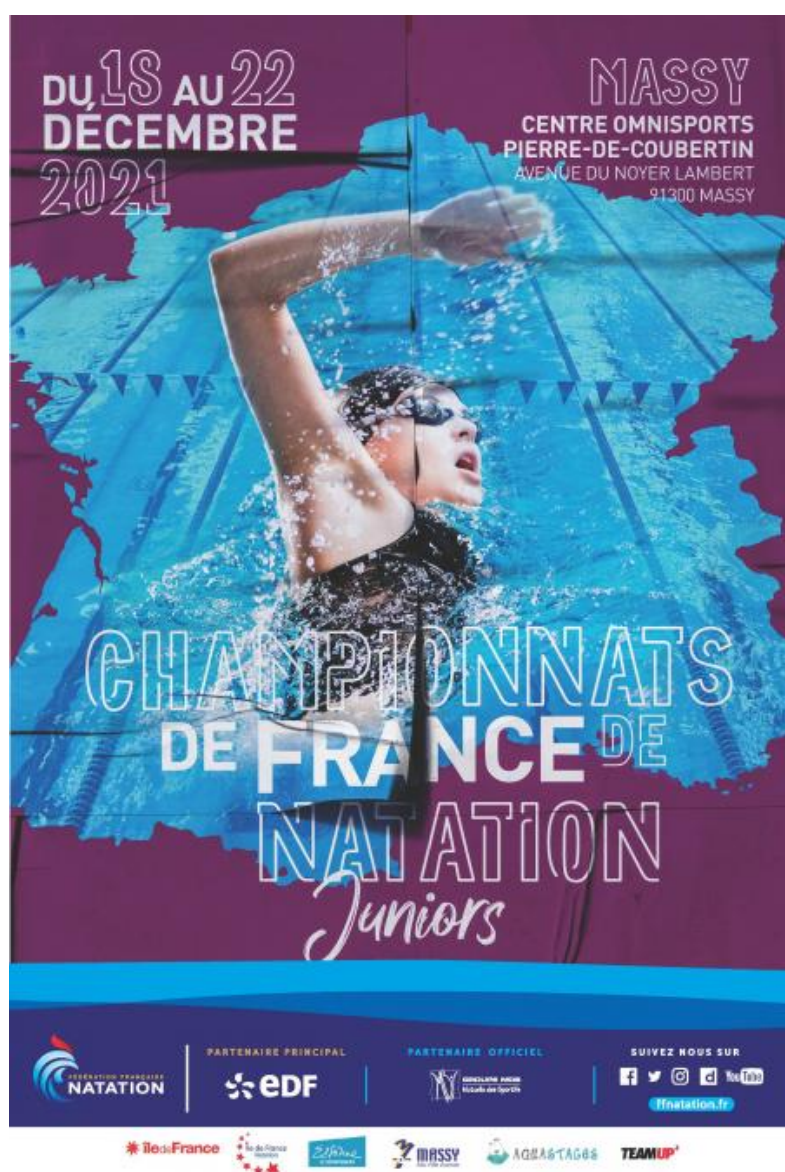
1 nageur = 1 encadrant / 2 à 10 nageurs = 2 encadrants

Au vu du nombre de nageurs et pour respecter les normes de sécurité, il ne sera pas possible de délivrer des pass supplémentaires aux clubs.

Pour rappel, pass sanitaire valide obligatoire pour accéder à la piscine.

L'accès aux gradins : billetterie fermée – L'ensemble des places a déjà été vendu.

18-22 Décembre 2021 / Championnats de France Juniors à Massy



AQUA CLUB PONTAULT ROISSY

CHAULIAGUET Ethan (2005/16 ans) FRA

LE ROUX Yanis (2005/16 ans) FRA

MINARD Finn (2006/15 ans) FRA

POULIQUEN Mael (2003/18 ans) FRA

CN FONTAINEBLEAU-AVON

RUBINELLI Alexandre (2006/15 ans) FRA

CN MELUN VAL DE SEINE

GNAZALE Judith (2006/15 ans) FRA

LETOCART Luna (2006/15 ans) FRA

MARCHESE Aurelie (2005/16 ans) FRA

BARBAUD Julien (2004/17 ans) FRA

DUPONT Maxence (2004/17 ans) FRA

LETOCART Enzo (2004/17 ans) FRA

C.N OZOIR-LA-FERRIERE

TROMPETTE Melora (2005/16 ans) FRA

CS MEAUX NATATION

- AUCUIT Axel (2005/16 ans) FRA

C.S MONTERELAIS NATATION

- BOUFTINI Sherine (2005/16 ans) FRA

PROVINS NATATION

BOUTRY Théo (2003/18 ans) FRA

US JEUNESSE MITRY-MORY

LAFORGE Juliette (2004/17 ans) FRA

Nous souhaitons de beaux championnats de France à tous les nageurs et notamment à ceux qui représentent le département.

INFO FFN IMPORTANTE

L'ensemble des participants aux Championnats de France Jeunes & Juniors qui se dérouleront à Rennes et à Massy devra **être en possession d'un test PCR négatif de moins de 48 heures**, y compris pour les personnes en possession d'un schéma vaccinal complet.

La présentation de ce test sera exigé au moment du retrait des accréditations.

La situation sanitaire impose cette précaution de bon sens.

Il est ici rappelé que le port du masque sera obligatoire tout au long du déroulement de ces compétitions.

RAPPEL : le dispositif PASS SPORT

Selon le site du ministère des sports : « Le PASS SPORT est ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans.

Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif **jusqu'au 28 février 2022** afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée, d'en bénéficier. »



PASS SPORT

Le Pass'Sport est une **nouvelle aide de 50€** par enfant pour s'inscrire dans un club sportif.

Il s'adresse aux jeunes de **6 à 17 ans révolus** qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire et de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé...
et, c'est nouveau, aux adultes de 16 à 30 ans qui perçoivent l'allocation aux adultes handicapés.

Dispositif prolongé jusqu'à fin février 2022

Plus d'information sur sports.gouv.fr/pass-sport



PASS SPORT

Pour utiliser le Pass'Sport et bénéficier de la **réduction de 50€** sur l'inscription dans une structure sportive, présente-toi dans le club de ton choix muni d'un document attestant que tu es **bénéficiaire soit de l'allocation de rentrée scolaire, d'éducation de l'enfant handicapé ou aux adultes handicapés** (disponible sur le site de la CAF).

La réduction est immédiate et le club sera remboursé par le ministère chargé des Sports.

Dispositif prolongé jusqu'à fin février 2022

Plus d'information sur sports.gouv.fr/pass-sport

A lire dans le prochain FLASH INFO

Les résultats des Championnats de France Jeunes & Juniors, les formations, l'ENF, l'évolution sanitaire et bien entendu le mot du président pour marquer la fin d'une année particulière mais riche et le début d'une nouvelle plus riche encore...

RAPPEL :

Le Secrétariat du Comité 77 est assuré le lundi de 9h à 17h30, le mardi de 9h15 à 15h45, les jeudi et Vendredi de 9h à 17h30,

VOS CONTACTS :

Comité 77 : natation77@orange.fr
Président du Comité : benazet.franck2604@gmail.com
Trésorier : pego.segret@wanadoo.fr
Secrétaire général : secretaire-ge.natation77@orange.fr
Commission Sportive : nat-courses.natation77@orange.fr
Commission des Officiels : pego.segret@wanadoo.fr
Commission E.N.F : enf.natation77@orange

CD de Natation de Seine-et-Marne
23, avenue Edouard Gourdon - 77330 Ozoir la Ferrière
Tél: 01.60.60.66.53 - Mail: natation77@orange.fr <http://seineetmarne.ffnatation.fr>